

P.V. n° 19 – réunion par consultation électronique

Président : M. GUIGNARD

Présents : MM. BOESSO – BOUDET – CHARBONNIER – REPENTIN – SISSAOUI – SICOT

Excusés : MM. AUBLANC – GAUTIER – SUAREZ

Administratif : M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 2 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 110 euros.

Choix de la date et du lieu des Finales Régionales de COUPES NOUVELLE-AQUITAINE

La Commission,

- Considérant les qualifications des équipes du S.A. MAULEONAIIS et du F.C. BASSIN D'ARCACHON pour la Finale de la COUPE de NOUVELLE-AQUITAINE SENIOR MASCULINE.
- Considérant la dernière ½ Finale disputée le 02 Juin 2024 donnant vainqueur le S.A. MAULEONAIIS permettant de connaître cette affiche.
- Considérant le résultat du 1er Match du Barrage d'Accession au Championnat NATIONAL 3 donnant vainqueur le F.C. BASSIN D'ARCACHON sur le terrain du F.C.E. MERIGNAC ARLAC, ayant pour conséquence la réception du dernier match d'accession face au F.C. BRESSUIRE, le samedi 15 juin 2024 sur leurs installations à ARCACHON.
- Considérant alors un doublon barrage d'accession N3 et Finale CNA initialement prévue le samedi 15 Juin à GUJAN MESTRAS (installation résidente du F.C. BASSIN D'ARCACHON).
- Considérant que le club du F.C. BASSIN D'ARCACHON ne peut totalement défendre ses chances en Finale de CNA.
- Considérant la réglementation de la CNA n'indiquant pas l'obligation absolue de remplacer une équipe supérieure pourtant engagée par une équipe dite inférieure, en cas de doublon.
- Considérant toutefois, avant d'appliquer cette règle, le choix du Pôle COMPÉTITIONS d'interroger tous les clubs concernés par ces 3 Finales CNA (Féminines U15 à 11, SENIOR F. et G.) pour décaler ces dernières à la semaine suivante.
- Considérant les réponses positives pour certains clubs, négatives pour d'autres avec des arguments n'étant pas de nature à considérer leurs motifs insurmontables (révision BAC, organisation interne compliquée, manque de terrains pour s'entraîner jusqu'au 22 Juin...)
- Considérant la réponse du S.A. MAULEONAIIS souhaitant jouer à la 1ère date, arguant un tournoi U13 mobilisant leurs dirigeants et joueurs puis évoquant la priorité de la CNA sur le championnat régional.
- Considérant la réponse du F.C. BASSIN D'ARCACHON indiquant vouloir défendre ses chances sur les deux tableaux et souhaitant éviter un forfait qui n'a aucun intérêt pour une finale régionale.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 04 JUIN 2024

PAGE 2/2

- Considérant que le club du S.A. MAULEONAIS a déjà bénéficié d'un report de sa 1/2 Finale de CNA initialement prévue les 25 et 26 Mai pour disputer sa Finale de Coupe Départementale.
- Considérant alors que la réciprocité doit s'appliquer, pour une cohérence morale et intellectuelle, le club du F.C. BASSIN D'ARCACHON se trouvant désormais dans la même situation avec une accession en N3, qui n'est peut être pas comparable d'ailleurs à une Finale Départementale.
- Considérant que la date du 22 Juin est libre et déjà réservée pour la Finale de la Coupe NOUVELLE-AQUITAINE FOOT ENTREPRISE.
- Considérant qu'il serait de bon sens alors d'associer les 3 Finales évoquées ci-dessus à cette même date permettant de régler ce doublon et assurer une équité totale sur un terrain neutre.
- Considérant enfin que la C.R. des COMPÉTITIONS, en toute unanimité des membres interrogés, a tous les éléments pour statuer définitivement sur ce dossier.

Décide de décaler les 3 Finales de CNA suivantes au samedi 22 Juin 2024 sur un site restant à déterminer en Gironde et très prochainement communiqué à toutes les parties prenantes.

- FINALE CNA U15 F
- FINALE CNA SENIOR F.
- FINALE CNA SENIOR G.

Prochaine réunion le jeudi 13 juin à 10h00 (PUYMOYEN),

Le Président,
Daniel GUIGNARD

Le Secrétaire de séance,
Vincent VALLET

Procès-Verbal validé le 05/06/2024 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.